

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET. N° 70/338 du 30/10/70

Portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 59/54 du 25 février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/277 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

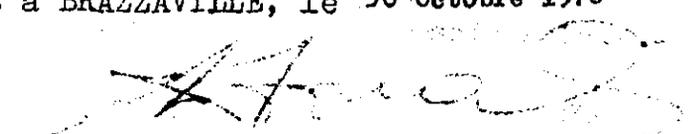
AU GRADE DE CHEVALIER :

Monsieur Alban GRIFFOUL, Conseiller Technique auprès de la Banque Centrale au Congo - BRAZZAVILLE -

ARTICLE 2.- Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/277 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 30 Octobre 1970


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-